

Des formations collectives contre les VSS en périscolaire

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES Ce lundi s'ouvre un nouveau procès d'un animateur accusé d'agressions dans l'école parisienne de Vigée-Lebrun. Face au phénomène, les Céméa ont intégré dans leurs stages Bafa une prise en compte de ces agissements. Exemple en Nouvelle-Aquitaine.

Lezay (Deux-Sèvres), envoyée spéciale.

La brume matinale se dissipe à peine sur la petite commune de Lezay (Deux-Sèvres) quand Amandine Papuchon, Elyès Derbal et Nora Grimaldi lancent cette nouvelle journée de formation. Peu à peu, une vingtaine de visages encore ensommeillés surgissent des murs de pierre qui abritent les activités du Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Céméa) en Nouvelle-Aquitaine. Créés pour répondre à l'extension du secteur des loisirs à laquelle a œuvré le Front populaire, les Céméa forment depuis 1937 aux métiers de l'animation.

Âgés de 16 à 60 ans, les apprentis stagiaires, à la poursuite d'un objectif professionnel ou pour un job d'été, n'ont pas grand-chose en commun. Si ce n'est qu'ils ont tous décidé, trois jours auparavant, d'entreprendre ensemble une semaine de formation pour obtenir leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa). Assis en cercle, les aspirants animateurs se lancent dans l'analyse du « jeu de touche » qu'ils viennent de tester eux-mêmes. « À votre avis, quelle question de sécurité pose cette activité ? » intervient Elyès. Perplexité dans l'assemblée. « Avancer les yeux fermés ? » tente l'une. « Le risque de chute ? » complète un autre. Patiemment, le formateur oriente la réflexion : « Comment ce jeu peut-il entraver l'intégrité physique et morale d'un enfant ? » « Parce qu'une personne en touche une autre à l'aveugle », avance une lycéenne. « Alors, de quoi devez-vous vous assurer ? » reprend Elyès. « Que tout le monde est confortable et à l'aise avec le fait d'être touché. » « Et ça, comment ça s'appelle ? » intervient Nora. Cette fois, la réponse fuse : « Le consentement ! »

Respecter le choix de l'enfant revient-il alors à l'exclure du jeu ? Les plus jeunes s'interrogent. « Il faut adapter les règles », répond l'une de leurs aînées, qui propose de « les faire jouer avec des cerceaux, pour délimiter leur espace personnel ». Parmi les stagiaires, certaines ont commencé à encadrer des mineurs avant même que le Bafa ne devienne obligatoire en 2002. Une précaution qui ne choque pas Nadia, 56 ans, qui

REPORTAGE

travaille dans une cantine scolaire et une garderie à Melle : « Les mentalités changent, c'est normal que l'apprentissage évolue. »

À midi, les plats préparés par la « commission cuisine » passent de main en main et les discussions vont bon train : « De quoi on parle, cet après-midi ? » « De VHSS », répond Amandine. Regards perdus : « Ça veut dire quoi ? » « Violences et harcèlement sexistes et sexuels », lance un lycéen depuis la table voisine. En mars 2024, les Céméa ont mis en place une charte interne et une cellule de veille et de signalements. Pour les aspirants au Bafa, la formation à la lutte contre ces violences est devenue obligatoire et systématique.

Une heure plus tard, apprentis et encadrants se réunissent dans la salle principale,

décorée d'affiches ludiques et de revues pédagogiques. Mais sous les couleurs vives reviennent des mots plus sombres qui planent au-dessus de l'assemblée : « viol », « harcèlement », « agression sexuelle ». Au mur, une affiche rappelle la « première mission » d'un animateur : « Veiller à la sécurité physique et morale des mineurs ».

« QUI DEVONS-NOUS PRÉVENIR ? »

Alors qu'Amandine annonce la formation de l'après-midi, les visages deviennent plus sombres. Comme par réflexe, les jeunes se replient sur eux-mêmes, bras croisés, tête baissée. « N'hésitez pas à sortir prendre l'air, pas besoin de se justifier, précise l'encadrante. L'objectif, c'est de réfléchir ensemble. Pour commencer, je vais vous demander d'écrire vos questions ou vos craintes sur ces

sujets. » Stylos et Post-it à la main, les stagiaires restent désœuvrés. La pièce se remplit de chuchotements inquiets, de regards anxieux ou dans le vague. Puis les stylos s'affairent et des commentaires anonymes fleurissent bientôt sur les murs. « Si un enfant subit un viol ou un attouchement, qui devons-nous prévenir ? » « Quelle réaction face à un agissement sexiste ? » « Comment aborder le sujet ? »

Amandine, elle, a choisi de varier les supports. Une chanson pour parler des inégalités de genre, un court métrage pour introduire la question du harcèlement, un débat sur le « sexisme bienveillant » et les attitudes à adopter pour ne pas culpabiliser les victimes... Peu à peu, les bras se décroissent, les regards se redressent, les langues se délient.



À la formation organisée par les Céméa à Lezay (Deux-Sèvres), le 26 août, les apprentis stagiaires sont âgés de 16 à 60 ans.

GABRIEL FLORINDO POUR L'HUMANITÉ

À l'issue de trois heures de formation, la fatigue est perceptible parmi les plus jeunes, mais aucun ne songe à s'en plaindre. Tous ont entendu parler de l'actualité qui a ébranlé le milieu de l'animation, avec plus d'une centaine d'enquêtes ouvertes par le parquet de Paris dans des écoles maternelles, élémentaires et des crèches visant des animateurs municipaux pour des agressions sur des enfants. « Je trouve important qu'on connaisse

« Nous essayons de changer cette mentalité basée sur la violence pour créer une relation d'égal à égal avec l'enfant. »

AMANDINE PAPUCHON, FORMATRICE

les peines encourues », commente Noa. « On ne se sent pas encore concernés, mais un peu quand même, renchérit Martin, 16 ans. Nous sommes la prochaine génération d'adultes, nous devons faire en sorte que cela ne se reproduise pas. »

LA POSTURE DE L'ANIMATEUR, UN ENJEU

Côté formateurs, il est finalement temps de souffler. Choisir les supports, décider des sujets à prioriser... « On a pris deux heures pour tout préparer hier soir », lâche Nora. Pour eux, l'enjeu est bien de « changer la posture de l'animateur » et d'empêcher des individus aux passifs distincts de « reproduire la violence qu'ils ont pu vivre eux-mêmes », souligne Elyès.

« On entend beaucoup l'idée d'autorité, de se faire respecter, abonde Amandine. Nous essayons de changer cette mentalité basée sur la violence pour créer une relation d'égal à égal avec l'enfant. » Mais, derrière des débordements bien réels, se cache aussi un « problème systémique », glisse-t-elle, et des animateurs qui vivent de « salaires dérisoires, avec des emplois du temps hachés ». C'est un fait : « Il existe encore un vrai manque de reconnaissance du métier. » ■

AUDREY BONN

À Metz, la facture papale fait grincer les laïcs

ARGENT PUBLIC La ville de Moselle a voté une enveloppe de 250 000 euros pour acheter des écrans géants à l'occasion de la venue de Léon XIV. Deux associations contestent devant la justice cette dépense destinée notamment à retransmettre la messe du souverain pontife.

« L'argent public n'est pas l'argent de la quête. » À Metz, deux associations laïques refusent que les contribuables mettent la main à la poche pour retransmettre sur écrans géants la messe du pape Léon XIV depuis la cathédrale. L'Union des familles laïques (Ufal) de Moselle et l'association les Profanes, qui défend le dialogue entre croyants et non-croyants et lutte contre le contrôle social des pouvoirs religieux, ont saisi le tribunal administratif de Strasbourg pour contester les 250 000 euros de crédits votés par la municipalité pour l'achat de ces dispositifs.

« Nous ne nous opposons pas à la venue du pape. Ce que nous contestons, c'est que la municipalité finance la retransmission d'une cérémonie religieuse, explique Matthieu Gatipon-Bachette, responsable de l'Ufal en Moselle. Ces écrans doivent être payés par le diocèse, pas par les contribuables messins. » Le



Léon XIV célébrera une messe dans la cathédrale de Metz, le 28 septembre.

FRED MARVAUX/REA

recours est assorti d'un référé-suspension, pour éviter que les équipements ne soient commandés et payés avant que le tribunal se prononce.

La faute à la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, qui ne s'applique pas en Alsace-Moselle, où le droit local permet notamment aux collectivités de financer les cultes. Mais ce régime spécifique n'est pas un chèque en blanc : toute dépense doit répondre à un intérêt public local suffisamment établi. « Or personne ne démontre ici en quoi l'achat de matériel destiné à retransmettre deux heures d'une messe présenterait un intérêt public durable », estime Matthieu Gatipon-Bachette.

Précédent embarrassant pour la mairie : en décembre 2025, le même tribunal avait annulé une subvention municipale de 490 000 euros à la grande mosquée de Metz, la ville n'ayant pas suffisamment démontré le besoin local.

FLOU SUR L'USAGE DES CRÉDITS

Chef de l'Église catholique, le pape est aussi le souverain de l'État du Vatican. C'est en se fondant sur ce titre que les pouvoirs publics justifient la visite et ses dépenses. « Mais, si le pape vient en tant que chef d'État, sa prise en charge relève alors de l'État, et pas du budget municipal, relève Jérémie Roques, conseiller municipal Les Écologistes, qui dénonce aussi le flou entourant

l'usage des crédits. Nous ne savons pas précisément comment ils seront dépensés, quels marchés seront conclus ni quels engagements ont déjà été pris. »

La mairie assume, elle, la facture. Interrogée par l'AFP, elle a renvoyé aux déclarations de François Grosdidier au conseil municipal du 10 juillet. Le maire divers droite avait qualifié la visite d'« événement mondial » et vanté une exposition de Metz « en mondovision ».

L'argument ne convainc pas le sénateur PCF Pierre Ouzoulis. « On nous présente une visite diplomatique, mais ce sont bien des cérémonies religieuses que les pouvoirs publics contribuent à organiser et à retransmettre. Lorsque le souverain britannique, qui est aussi le gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre, vient en France, la République ne finance pas pour autant un office anglican. »

« Sa double qualité ne peut pas devenir un passe-partout permettant de faire financer le culte par l'argent public. L'État peut assurer la sécurité et l'accueil protocolaire d'un chef d'État. Il ne peut pas prendre en charge, directement ou indirectement, l'organisation de cérémonies religieuses », tranche le parlementaire communiste. ■

LISA GUILLEMIN

UN NUMÉRO CHOC

La France est confrontée à une contamination massive au cadmium, de ses sols, de l'alimentation et de ses habitants.

Avec **Pierre Souvet**, Médecin cardiologue, président de l'Association Santé Environnement France (ASEF) ; **Anne Sénéquier**, Médecin pédopsychiatre, chercheuse à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).

Poison silencieux du sol à l'assiette, par **Fabrice Savel**.

La proposition de loi anti-cadmium.

Les recommandations pour réduire les risques de contamination.

Et aussi : « Une loi d'urgence agricole qui évacue les vraies urgences », par **Julien Brugerolles**, député du Puy-de-Dôme (GDR). « Poulets des champs, poulets des villes », par **Patrick Le Hyaric**. La biodiversité en infographies par **Tatiana Giraud**. Les chroniques de **Bénédicte Bonzi**, **Pierre-Louis Basse**, **Léa Lugassy** et **Olivier Morin**.



Je commande exemplaire(s). Je complète et je retourne ce bulletin avec mon chèque de x 6,90€ = € et à l'adresse suivante : « LA TERRE », Service Diffusion, 1, route de Vouvray - Huisne - 72160 DUNEAU. Chèque à l'ordre de « La Terre ».

- ☐ Je souhaite recevoir les offres de La Terre
☐ Je souhaite recevoir les offres des partenaires de La Terre

Nom
Prénom
Adresse
Ville
Code postal Tél.
Adresse mail@.....